

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
27 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
21 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE
30 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 21

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, CORNILLEAU, NDIAYE, DELIKAYA, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, FOUAK NTONDELE, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. DOUCOURÉ, GRESSENT, MARC, GUILLON, SVINH et Mme DORDAIN, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, M. BOUCAT à Mme POUHÉ, M. DOUCOURÉ à M. CORNILLEAU, Mme YERLIKAYA à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à M. LEGO, Mme CARDONA GIL à M. DELIKAYA, M. MARC à M. JAMET, Mme CADEIA à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme VINCENT à Mme DEBOISSY, M. SVINH à Mme ROUSSELIN.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, DONY, FOURCHÉ, VANHOVE, Mmes ECHARD-GOUBERT, JEZ, BARBEY, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°15

ÉCOQUARTIER DES NOÉS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PARCELLES À LA SOCIÉTÉ *LES PETITS PAS* POUR DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ENVIRONNEMENTALES - AUTORISATION

Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :

Face à l'urgence climatique et à la dégradation de la biodiversité, la Ville de Val-de-Reuil s'est engagée dans une démarche labellisée de « **Territoire Engagé pour la Nature** », dont une des actions consiste à promouvoir les actions d'éducation à la protection de l'environnement et plus particulièrement à la biodiversité présente sur la ville.

Depuis plusieurs années, Quentin Brandy Caudron, animateur nature et gérant de l'autoentreprise *Les Petits Pas*, réalise des animations pour la Ville lors des événements (Explorateur de mon quartier, Journée du Vélo, Ville Fleurie, semaine du développement durable), mais aussi auprès des écoles et centres de loisirs. Plus globalement, il intervient pour de nombreuses collectivités à l'échelle régionale.

En 2025, il propose à la Ville un projet de création du premier site démonstrateur d'éducation à la Nature de Normandie, espace ludique et

Actusé de réception en préfecture
N°12707012-20260627-D-26-06b-15-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

vertueux, qui permettrait de présenter sur un même lieu les différents biotopes normands. Cet espace servirait ainsi de support pédagogique pour les animations Nature, à destination du grand public (ouverture les week-ends et pendant les vacances), comme des scolaires.

La Ville s'est alors rapprochée du bailleur SILOGE, propriétaire gestionnaire de l'écoquartier des Noés, quartier ecolabellisé en 2014, conçu comme un laboratoire de transition écologique, véritable levier de sensibilisation du public à l'environnement. En effet, ses espaces extérieurs proposent plusieurs enclos, conçus initialement pour implanter une exploitation maraîchère, qui ne verra jamais le jour. Ces espaces sont restés en état de friche. De la même manière, le « bâtiment des jardiniers », hangar d'environ 80m², prévu pour les jardins familiaux, n'aura jamais trouvé sa vocation et constitue actuellement un espace vide, squatté et régulièrement dégradé. Il devient urgent d'y implanter une activité pour éviter davantage de dégât et redynamiser ces espaces.

Le projet des *Petits Pas* est donc parfaitement en adéquation avec le niveau 4 du label de l'écoquartier et le besoin d'implantation une activité dans ces espaces.

Par convention, la SILOGE a mis à disposition gracieusement ces parcelles à la commune, pour y implanter les activités d'animation nature.

Aussi, la présente convention porte sur la mise à disposition de ces parcelles auprès de l'autoentreprise *Les Petits Pas*. Répondant à l'intérêt général local, cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une durée de trois ans, sous réserve de la prise en charge par le gestionnaire des charges afférentes (fluides, taxe foncière, entretien courant), limitant ainsi l'impact budgétaire pour la Commune, ainsi que l'application de tarifs préférentiels pour les rolivalois.

Sur la base de ces éléments,

- **VU** convention cadre avec la SILOGE pour la mise à disposition des parcelles de l'écoquartier des Noés à la commune ;
- **VU** le projet de convention de mise à disposition de ces mêmes parcelles à la société *Les Petits Pas, découvrir en s'amusant* ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents, notamment :
 - L'état des lieux contradictoire préalable à la remise des clés ;
 - Les éventuels avenants nécessaires à l'exécution de la convention, sous réserve qu'ils ne modifient pas les clauses substantielles.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET